



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion**Plénière****Mardi 1^{er} septembre 2026****Président :**

M. Thierry CORROYER

Présents :MM. Stéphane BEGEL — Joël EUVRARD – Michel NAGEOTTE –
Thierry NAPPEY**Excusés :**MM. Michel BOURNEZ - Gérard GEORGES - Albert GIBOULET -
Christophe GIRARDET - Nicolas VUILLEMIN**Assiste :**

M. Guillaume COLIN

INFORMATIONS

ENGAGEMENTS COUPES NATIONALES SAISON 2026/2027 :

- Coupe Nationale Futsal **jusqu'au 15 septembre 2026**
Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales)

1- MASCULINS

SENIORS

1.2 – COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

Match n° 55736621 : T1 CDF : US CERCYCOISE – FC NEVERS BANLAY du 23 août 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 26 août 2026 qui dit la réclamation d'avant-match recevable sur la forme, dit la réserve d'avant-match non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club US CERCYCOISE est qualifié pour le tour suivant.

Match n° 55736620 : T1 CDF : FOYER RURAL EDUC. POP. LUTHENAY – AV. S. FOURCHAMBAULT du 22 août 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 26 août 2026 qui dit la réclamation d'après-match irrecevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club FOYER RURAL EDUC. POP. LUTHENAY est qualifié pour le tour suivant.

Match n° 55740312 : T1 CDF : THISE CHALEZEULE FC – US LES FINS du 23 août 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 26 août 2026 qui dit qu'il y a lieu d'ouvrir une procédure d'évocation.

Elle inflige la perte du match par pénalité au club US LES FINS et reporte le gain du match au club THISE CHALEZEULE FC.

Le club THISE CHALEZEULE FC est qualifié pour le tour suivant.

Match n° 78820174 : T2 CDF : US TOUCY – AS GARCHIZY du 30 août 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 3 septembre 2026 qui dit la réclamation d'après-match recevable sur la forme, dit la réclamation d'après-match non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club AS GARCHIZY est qualifié pour le tour suivant.

Match n° 78820173 : T2 CDF : DIGOIN FCA – RC NEVERS CHALLUY SERMOISE du 29 août 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 3 septembre 2026 qui dit qu'il y a lieu d'ouvrir une procédure d'évocation.

Elle inflige la perte du match par pénalité au club DIGOIN FCA et reporte le gain du match au club RC NEVERS CHALLUY SERMOISE.

Le club RC NEVERS CHALLUY SERMOISE est qualifié pour le tour suivant.

Match n° 78817834 : T2 CDF : US JOIGNY – US DE VARENNES du 29 août 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 3 septembre 2026 qui dit qu'il y a lieu d'ouvrir une procédure d'évocation.

Elle inflige la perte du match par pénalité au club US JOIGNY et reporte le gain du match au club US DE VARENNES.

Le club US DE VARENNES est qualifié pour le tour suivant.

Tirage au sort des rencontres du 3^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole qui se déroule les 12 et 13 septembre 2026 à 15h00 :

Les rencontres sont programmées automatiquement le samedi pour les clubs qui jouent habituellement le samedi soir.

La commission rappelle le règlement qui sera appliqué pour les clubs recevants :

ARTICLE 35 - TERRAINS

Désignations

*** Choix des clubs recevants et des terrains**

L'équipe tirée au sort en premier reçoit sauf si l'équipe désignée visiteuse est :

- Séparée par deux niveaux hiérarchiques,
- Ou si elle a été tirée « équipe visiteuse » au tour précédent pendant que dans le même temps l'équipe recevant a déjà été tirée équipe « recevant » au tour précédent.

Dans ces cas, l'ordre des rencontres est inversé.

Un club exempt ou vainqueur par forfait de son adversaire sans que la rencontre ne se tienne, sera considéré comme club recevant.

GROUPE A			
DOMICILE		EXTERIEUR	
FC DECIZE - R2 BONGLET	-	AS GUERIGNY URZY SECTION FOOTBALL - R3 IDVERDE	MATCH 1
US DE VARENNES - R3 IDVERDE	-	FC GUEUGNON - R1 HERBELIN	MATCH 2
US SEMUR EN AUXOIS EPOISSES - D1	-	FOYER RURAL EDUC. POP. LUTHENAY - D2	MATCH 3
AM. FRANCO PORTUGAISE DE SENS - R3 IDVERDE	-	COSNE UCS FOOTBALL - R1 HERBELIN	MATCH 4
FC MONTEAU - D1	-	ETOILE SPORTIVE D'HERY - D2	MATCH 5
AS GURGY - R2 BONGLET	-	STADE AUXERROIS - R2 BONGLET	MATCH 6
AS MAGNY - D1	-	ASPTT DIJON - N2	MATCH 7
RC NEVERS-CHALLUY SERMOISE - R2 BONGLET	-	FC SENS - R1 HERBELIN	MATCH 8
ES DONZIAISE - D2	-	AS CLAMECYCOISE - R3 IDVERDE	MATCH 9
UNION DU FOOTBALL TONNERROIS - R3 IDVERDE	-	AS GARCHIZY - R2 BONGLET	MATCH 10
C.A.V. ST GEORGES - D2	-	US DE COULANGES LES NEVERS - R3 IDVERDE	MATCH 11
ASA VAUZELLES - R2 BONGLET	-	ES APOIGNY - R2 BONGLET	MATCH 12
AS POUILLY SUR LOIRE - D2	-	FC CHALON - N2	MATCH 13

GROUPE B			
DOMICILE		EXTERIEUR	
ASL LUX - D1	-	AS BEAUNE - R3 IDVERDE	MATCH 13
US BOURBON LANCY FPT - R3 IDVERDE	-	IS/SELONGEY FOOT - N2	MATCH 14
US CHEMINOT DE PARAY FOOT - R2 BONGLET	-	AS MELLECEY MERCUREY - R2 BONGLET	MATCH 15
US CRISSOTINE - D1	-	ES FAUVERNEY ROUVRES BRETENIERE - R1 HERBELIN	MATCH 16
CERCLE FOOTBALL TALANT - D1	-	FONTAINE LES DIJON FC - R2 BONGLET	MATCH 17
ASUJL ST JEAN DE LOSNE - D1	-	GENELARD PERRECY FC - D2	MATCH 18
AS FONTAINE D'OUCHE - D2	-	ALC LONGVIC - R2 BONGLET	MATCH 19
TEAM MONTCEAU FOOT - R3 IDVERDE	-	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR FOOTBALL - R1 HERBELIN	MATCH 20
FOOTBALL DES CANTONS AIGNAY BAIGNEUX - D2	-	ENT. FOOTBALL VILLAGES - R1 HERBELIN	MATCH 21
JEUNESSE OUVRIERE DU CREUSOT - R3 IDVERDE	-	CHALON ACF - R3 IDVERDE	MATCH 22
AS CHATENOY LE ROYAL - D1	-	FC MONTCEAU BOURGOGNE - R1 HERBELIN	MATCH 23
US RIGNY SUR ARROUX - R3 IDVERDE	-	US BUXYNOISE - R3 IDVERDE	MATCH 24
MUNICIPAUX DE DIJON - D3	-	FC MIREBELLOIS PONTAILLER LAMARCHE - D3	MATCH 25
US ST SERNINOISE - R2 BONGLET	-	ESA LE BREUIL - R3 IDVERDE	MATCH 26

GROUPE C			
DOMICILE		EXTERIEUR	
RC LONS LE SAUNIER - R2 BONGLET		JURA DOLOIS FOOT - N2	MATCH 27
INTERCOMMUNAL S. BRESSE NORD - D2	-	AS ESSERTENNE - D3	MATCH 28
TILLES FOOTBALL CLUB - R3 IDVERDE	-	LOUHANS CUISEUX FC - R1 HERBELIN	MATCH 29
US DE ST BONNET LA GUICHE - D1	-	ES EPERVANS OUROUX - D2	MATCH 30
EFC DEMIGNY - D3	-	MACON 71 - N2	MATCH 31
SR CLAYETTOIS - D1	-	HLS FOOTBALL - D1	MATCH 32
US SENNECEY LE GRAND CANTON - R3 IDVERDE	-	OLYMPIQUE DE MONTMOROT - R3 IDVERDE	MATCH 33
US GIVRY SAINT DESERT - D2	-	JS CRECHOISE - D1	MATCH 34
US LESSARD EN BRESSE - D1	-	CCS VAL D'AMOUR - R2 BONGLET	MATCH 35
AS GENLIS - R3 IDVERDE	-	US CHEMINOTS DIJONNAIS - R1 HERBELIN	MATCH 36
BRESSE JURA FOOT - R3 IDVERDE	-	FC MACORNAY VAL DE SORNE - R3 IDVERDE	MATCH 37
AS GEVREY CHAMBERTIN - R3 IDVERDE	-	FC CUISEUX VARENNES - D1	MATCH 38
JURA SUD FOOT - R1 HERBELIN	-	JURA LACS FOOTBALL - R2 BONGLET	MATCH 39
AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY - R1 HERBELIN	-	FCC LA JOUX NOZEROY - R2 BONGLET	MATCH 40

GROUPE D			
DOMICILE		EXTERIEUR	
ES RAVILLOLES LES CROZETS - D3	-	RACING BESANCON - N2	MATCH 40
US ST VIT - R1 HERBELIN	-	FC DE MONTFAUCON-MORRE-GENNES - R2 BONGLET	MATCH 41
ENTENTE SUD REVERMONT - D1	-	US VAL DE PESMES - D1	MATCH 42
AS MONT D'USIERS - D1	-	ES MARNAYSIENNE - R3 IDVERDE	MATCH 43
ES LES SAPINS - D2	-	RIOZ FC - R2 BONGLET	MATCH 44
GRANDVAUX FOOT - D2	-	AS BAUME LES DAMES - R2 BONGLET	MATCH 45
AS VAUX LES ST CLAUDE - D3	-	AS ORNANS - R1 HERBELIN	MATCH 46
AJM BESANCON - R3 IDVERDE	-	DAMPIERRE FOOTBALL - D1	MATCH 47
FC LAC REMORAY VAUX - D2	-	FC PONT DE LA PYLE - D3	MATCH 48
AS AROMAS - D2	-	FEP AUTREY LES GRAY - D1	MATCH 49
TRIANGLE D'OR JURA FOOT - R3 IDVERDE	-	FC DE MOUCHARD ARC ET SENANS - D1	MATCH 50
US DES PRES DE VAUX BESANCON - D3	-	ES CHARQUEMONT - D2	MATCH 51
US CROTENAY COMBE D'AIN - R3 IDVERDE	-	BESANCON FOOTBALL - R1 HERBELIN	MATCH 52
FC HAUT JURA - D1	-	FC VALDAHON VERCEL - R2 BONGLET	MATCH 53
FC 4 RIVIERES 70 - R2 BONGLET	-	CA PONTARLIER - N2	MATCH 54
AS SAONE MAMIROLLE - R3 IDVERDE	-	AS LEVIER - R2 BONGLET	MATCH 55

GROUPE E			
DOMICILE		EXTERIEUR	
FC VILLARS L'ISLE SAINT MAURICE BLUSSANS - R2 BONGLET	-	FC BART - R3 IDVERDE	MATCH 58
US DES ECORCES - R3 IDVERDE	-	U. OUVRIER ET PAYSANNE MATHAY - D1	MATCH 59
UNION FOOTBALL CLUB (Pouilly les Vignes) - R3 IDVERDE	-	FC GRANDVILLARS - R1 HERBELIN	MATCH 60
FC LE RUSSEY - D2	-	US LARIANS ET MUNA - R2 BONGLET	MATCH 61
AS BAVILLIERS - R2 BONGLET	-	SPORTING CLUB BESANCON - R3 IDVERDE	MATCH 62
FC SEVEUX MOTTEY - D1	-	FC NOIDANAIS - R2 BONGLET	MATCH 63
US PASSAVANT - D3	-	AS ROUGEGOUTTE-CHAUX - D2	MATCH 64
SCM VALDOIE - D1	-	ASM BELFORT FC - N2	MATCH 65
ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT - D1	-	VALLEE DU BREUCHIN FC - D1	MATCH 66
AS PERROUSIENNE - R3 IDVERDE	-	AS DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX - R2 BONGLET	MATCH 67
S. REUNIS DELLE - D2	-	AGGLOMERATION OLYMPIQUE VESOUL - R3 IDVERDE	MATCH 68
FC GIRO LEPUIX - D2	-	AS AUDINCOURT - R2 BONGLET	MATCH 69
OLYMPIQUE COURCELLES LES MONTBELIARD - D2	-	FC MORTEAU-MONTLEBON - R1 HERBELIN	MATCH 70
US PONT DE ROIDE VERMONDANS - R1 HERBELIN	-	FC VESOUL - N2	MATCH 71
AS NORD TERRITOIRE - D1	-	ES PAYS MAICHOIS - R2 BONGLET	MATCH 72

JEUNES

1.1 – CHAMPIONNATS

La commission prend connaissance du mail du club de US JOIGNY mais ne peut accéder à sa demande.

2- FEMININES

JEUNES

2.1 – COUPE NIKE U18

Nous avons **28 équipes engagées** (dont le DIJON FCO – U19N) pour cette saison et 2 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour fédéral.

Schéma organisationnel Coupe Nike U18 saison 2026/2027 :



COUPE NIKE U18F 2026-2027

ORGANISATION DE LA PHASE REGIONALE



			Equipes qualifiées	équipes entrantes	équipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts	
LIGUE	13-sept.	CADRAGE	27	27	22	11	5	
	27-sept.	1er tour	11	5	16	8	0	
	18-oct.	2e tour	8	0	8	4	0	
	22-nov	Finale Rég	4	0	4	2	0	
FFF	13-déc	T1 FFF	2	1 club national				

Engagements	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
Ligue Bourgogne Franche Comté - 4000						23	28

La commission répartit les équipes dans 2 groupes géographiques pour procéder au tirage au sort du tour de cadrage.

Exempts U18FR1 : AJ AUXERRE – FC SOCHAUX MONTBELIARD – US ST VIT – AS ROUGEGOUTTE – ASM BELFORT

Tirage au sort des rencontres du tour de cadrage de la Coupe Nike Féminine U18 qui se déroule le samedi 12 septembre 2026 à 15h00 :

GROUPE A		
DOMICILE		EXTERIEUR
BEAUNE - D	-	HLS FOOTBALL - D
DIJON UNIVERSITE CLUB - D	-	LOUHANS CUISEUX FC - D
FC MONTCEAU BOURGOGNE - R	-	AS CHATENOY LE ROYAL - R
ENT. RIOZ FC/VESOUL - D	-	FC GRAND BESANCON - D
ALC LONGVIC - D	-	ASPTT DIJON - R

GROUPE B		
DOMICILE		EXTERIEUR
ESPE. MONTS DE VILLERS - D	-	JURA SUD - R
GJSF LARMONT - D	-	RACING BESANCON - R
FC COLOMBE - D	-	ARCADE FOOT / PAYS LUNETIER - R
GJ PAYS RUDIPONTAIN - D	-	AS ORNANS - D
BELLEHERBE SANCEY FOOT - D	-	US LES FINS - R
FC GIRO LEPUIX - D	-	AS FEMININE VALENTIGNEY - D

2.2 – CHAMPIONNATS

En raison du tour de cadrage de la Coupe Nike U18, la commission décide de reporter les rencontres de championnat U18FR1 suivantes à une date ultérieure :

- 55788669 : CHATENOY LE ROYAL – ASPTT DIJON
- 55782163 : JURA SUD FOOT – LES FINS
- 55787200 : FC MONTCEAU BOURGOGNE – RACING BESANCON
- 55788670 : ASM BELFORT – ARCADE FOOT

3- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

MOUCHARD ARC ET SENANS : amende de 20 Euros (2^{ème} tour Coupe de France CA n° 78826684)

LES QUATRE MONTS : amende de 20 Euros (2^{ème} tour Coupe de France CA n° 78829337)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football